

Me Mathieu Drolet
Avocat

RNCREQ
454, avenue LaurierEst
Montréal (Québec) H2J 1E7
Tél : (514) 861-7022 poste 24
Fax : (514) 861-8949
Courriel : mathieu.drolet@rncreq.org

PAR COURRIEL ET PAR LA POSTE

Montréal, le 20 décembre 2007

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions d'électricité
Dossier : R-3640-2007

Chère consoeur,

Vous trouverez annexée à la présente la demande de frais du RNCREQ pour le dossier mentionné en titre.

Il est important de souligner que deux procureurs ont participé au dossier pour le compte du RNCREQ, soit Me Hélène Sicard et le soussigné. Me Sicard a été impliqué dans le dossier pour le compte du RNCREQ jusqu'au 26 septembre 2007 alors que maître Mathieu Drolet a quant à lui comparu pour le RNCREQ le 1^{er} octobre 2007 (pièce C-7-3 au dossier), donnant suite à la lettre du procureur de la demanderesse datée du 18 septembre 2007 (pièce B-7) ainsi que de la décision procédurale de la Régie (D-2007-101). Vous trouverez donc annexé à la présente la facture de Me Sicard dont 20,5 heures de préparation doivent être inclus dans la demande de frais du RNCREQ (voir page 2 de la facture).

Pour ce qui est des frais de l'expert commun de UC et du RNCREQ, M. Philip Raphals, ils ont été divisés sur une base de 75% / 25 % entre le RNCREQ et UC respectivement. La facture annexée à la présente en fait foi.

De plus, veuillez prendre note que, étant donné qu'il a retiré sa preuve du dossier R-3641-2007, le RNCREQ ne déposera pas de demande de frais pour ce dossier et ce, malgré le fait qu'il ait déposé une demande de renseignements qui a pu, nous l'espérons, être utile à la Régie.

Espérant le tout conforme nous vous prions agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Me Mathieu Drolet, Procureur du RNCREQ

c.c. Me Jean Morel
Me Carolina Rinfret
Me Hélène Sicard
M. Philip Raphals